



Echange des actions Avanquest Software d'Eric Gareau en actions Claranova sans dilution pour les actionnaires

Diminution des moyens du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

Paris, France - le 24 décembre 2024 - 18h. Claranova (Euronext Paris : FR0013426004 - CLA) annonce avoir procédé à l'échange d'une partie des actions détenues par M. Eric Gareau au sein de sa filiale Avanquest Software en actions Claranova¹.

Une opération sans dilution pour les actionnaires

Cette opération d'acquisition, validée par le Comité des rémunérations et le Conseil d'Administration le 20 décembre 2024, a été réalisée via un paiement en numéraire à hauteur de 35% de la valeur des actions détenues par Eric Gareau au sein d'Avanquest Software (soit un montant de 386 862,44 euros) et une remise de 560 945 actions existantes Claranova pour le solde².

Bien qu'il bénéficiait des autorisations nécessaires³, le Groupe a décidé de ne pas procéder à une augmentation de capital afin de ne pas entraîner de dilution pour ses actionnaires. Ainsi, les actions attribuées à M. Eric Gareau sont issues des actions auto-détenues, en propre pour 133 930 actions et au sein du contrat de liquidité géré par Kepler Cheuvreux pour 427 015 actions, en vertu de la résolution n°18 approuvée par l'Assemblée Générale du 4 décembre 2024.

Cette opération démontre, une nouvelle fois, la volonté de la Gouvernance du Groupe et de son management d'œuvrer dans un intérêt commun et de préserver la création de valeur pour les actionnaires⁴.

Diminution des moyens du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

Pour réaliser cette opération, Claranova a ainsi procédé à une diminution des actions allouées au contrat de liquidité, confié à la société à Kepler Cheuvreux le 9 décembre 2021, pour un total de 427 015 titres.

La diminution des ressources allouées sur ce contrat de liquidité a été effectuée conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché (« Règlement MAR »), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement MAR par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021, applicable à compter du 1^{er} juillet 2021.

Ainsi, au 23 décembre 2024, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- Actions : 28 982 titres Claranova
- Espèces : 127 996,48 euros.

La société prévoit de reconstituer, dans les prochains mois, cette ligne de liquidité afin de soutenir l'animation de son titre par apport de numéraire qui fera l'objet d'une nouvelle communication.

¹ DEU de l'exercice 2023-2024 – Chapitre 2 – Note 25.2

² Sur la base d'un cours de l'action de 1,281 euro correspondant à la moyenne des 5 derniers jours de bourse en date du 18 décembre 2024, sans décote

³ Conformément à la résolution n°21 présentée et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2024 qui donnait la possibilité de convertir les options en titre de Claranova via une augmentation de capital.

⁴ S'agissant d'une convention réglementée, ses termes ont fait l'objet d'une notice mise en ligne sur le site de Claranova

Agenda financier :

11 février 2025 : Chiffre d'affaires semestriel 2024-2025

Numéro dédié aux actionnaires individuels : **0805 29 10 00** (appel non surtaxé).
Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h.

À propos de Claranova :

Claranova est un leader mondial dans le commerce électronique d'objets personnalisés (impressions de photos, livres photos, livres pour enfants, ...), l'édition de logiciels (PDF, Photo et Sécurité) et l'Internet des Objets (IoT). Résolument tourné vers l'international, le Groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de près d'un demi-milliard d'euros, dont 95 % à l'étranger.

A travers ses produits et ses solutions commercialisés dans plus de 160 pays, le Groupe vise à « Transformer l'innovation technologique en solutions centrées sur l'utilisateur ». Capitalisant sur son expertise en marketing digital, l'IA et l'analyse des données de plus de 100 millions de clients actifs dans le monde, Claranova développe des solutions technologiques disponibles sur internet, mobile et tablette, à destination d'une large clientèle de particuliers et de professionnels.

Positionné sur des marchés à fort potentiel, le Groupe entend poursuivre sa croissance en privilégiant la rentabilité et l'excellence opérationnelle, conformément à sa feuille de route stratégique « One Claranova ».

Claranova est éligible au PEA-PME

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova :

<https://www.claranova.com> ou https://twitter.com/claranova_group

Avertissement important :

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques qui pourraient être inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes, inhérents et indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.